# Comment réaliser une commande de chèques vacances ?

Etapes 1 à 3 = entre 1 et 15 jours

## Etape 1

Je constitue mon dossier.

Je constitue mon dossier « Adhérent » sur l'exercice en cours N :

- Avis d'impositon année N-1 sur revenus année N-2 + celui du conjoint le cas échéant

ET

- Demande de renseignements année N (à télécharger *****).

(Je passe directement à l'étape 2 si j'ai déjà transmis ces documents cette année).

## Etape 2

Je remplis le formulaire,

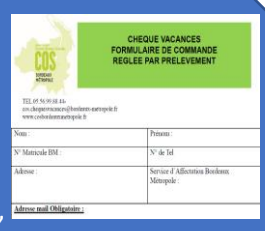


le mandat SEPA,

et transmets ma commande par mail sur cos.chequesvacances@bordeaux-metropole.fr

Je télécharge ***** le formulaire de commande sur le site Internet du COS ou sur Tatou.
Je remplis la première page avec le montant total de chèques vacances à recevoir.
Le montant de la participation à payer est calculé en fonction de mon quotient fiscal.
J'indique le nombre de prélèvements souhaités (au moins 2 si 800€ commandés).

Je coche toutes les cases. J'indique sur la page 2 si je souhaite être prélevé.e :

- En milieu de mois (pour les commandes transmises et traitées dans la première quinzaine),

OU

- En fin de mois, ou début du mois suivant (pour toutes commandes).

Je n'oublie pas de remplir le mandat SEPA, qui autorise le COS à prélever le montant de ma participation sur mon compte bancaire.

**Je signe** le mandat SEPA et **je joins mon RIB**.
**Je signe** le bas du formulaire.

Je transmets ma demande complète au COS sur cos.chequesvacances@bordeaux-metropole.fr.

Un message automatique m'indique que ma demande est arrivée.

## Etape 3

Le COS prend ma commande en charge et encaisse ma participation.

Ma demande est complète, elle est traitée dans les meilleurs délais par l'équipe du COS.
**Je reçois la e-facture correspondante.**
Le service comptabilité du COS procède au prélèvement de ma participation.

Dans le cas d'une commande payée en plusieurs fois, un prélèvement aura lieu chaque mois, jusqu'à l'encaissement total des sommes dues.

Etapes 4 et 5 = 2 à 4 semaines

## Etape 4

Le COS génère les commandes auprès d'ANCV.

**Dès l'encaissement effectif des participations**, le COS génère, par quinzaine, une commande globale pour tous ses adhérents auprès d'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances).

## Etape 5

Je reçois mes chèques vacances chez moi.

Le partenaire ANCV traite la commande et envoie les chèques vacances au domicile des adhérents du COS, sous pli recommandé avec avis de réception.

**UNE QUESTION ? BESOIN D'UN FORMULAIRE* ?**

Site Internet du COS de Bordeaux Métropole / Tatou /
cos.chequesvacances@bordeaux-metropole.fr

Calcul de mon quotient fiscal (QF) :
Revenu fiscal de référence du foyer
divisé par 12
divisé par le nombre de parts du foyer

Calcul de ma participation
en fonction de mon QF :
Site Internet : rubrique chèques vacances